



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
DE MONTIGNY ET DE SON ENVIRONNEMENT**

2 Rue du Tertre
77690 MONTIGNY SUR LOING

Association régie par la loi de 1901

**Bulletin n° 6
10 Mars 1999**

LA “GRANDE SURFACE” ROUTE DE MARLOTTE

Nous avons raison de n'accorder aucune confiance aux propos de Monsieur le Maire de Montigny lorsqu'il déclarait être devenu défavorable au projet de grande surface route de Marlotte, nous souvenant de ses propos, le 18 Septembre 1998 à l'issue de la séance du Conseil Municipal, déclarant aux conseillers unanimement défavorables au projet : **“vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est du recours du maire de signer s'il veut”** (sic).

Par contre, nous avons confiance dans l'action des Maires Adjointes et des Conseillers Municipaux, qui, à plusieurs reprises, ont précisé publiquement leur opposition unanime lors des réunions du Conseil Municipal les 18 septembre et 11 décembre 1998

Quelle ne fut pas la stupeur et la consternation des Montignons de découvrir, le 11 Février dernier, dans le terrain, un panneau réglementaire annonçant un permis de construire PC. 7731980027 en date du 10 février 1999.

La surprise a été d'autant plus grande que, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été décidé à l'unanimité un sursis à statuer, décision faisant référence à une étude dans la cadre du futur POS. et figurant au Procès-verbal.

La décision de sursis à statuer datée du 9 février 1999, signée par le Maire, a bien été affichée sur le panneau de la mairie le jour même, ainsi que l'a constaté l'Agent assermenté, ce qui semble rendre cette mesure exécutoire.

A ce jour, le panneau sur le terrain est toujours en place.

Déjà une première mauvaise surprise!

Négligence, ignorance ou quoi donc ? Dès la parution de notre bulletin n° 5 d'octobre 1998, nous avons eu la surprise de voir affiché sur le terrain faisant l'objet du projet de super-marché un panneau annonçant un permis de clôturer. Nous avons vu en mairie l'affichage d'un refus...

Renseignements pris, Monsieur le Maire a bien pris la responsabilité de refuser la construction d'une clôture neuve bordant ce terrain le long du chemin des Garennes, face aux bois, sur la partie inconstructible du terrain, après avis défavorable de la DDA...

Cependant, Monsieur le Maire n'a pas eu le courage de prendre position sur la demande de permis de construire distincte concernant le grand côté, celui qui longe la grande allée vers la forêt. Il n'a pas voulu, non plus, que l'on puisse supposer qu'il

était toujours favorable au projet. Il a donc choisi de ne rien faire, et, ce faisant donné ainsi un accord tacite, lui évitant l'affichage en mairie.

Voilà une attitude courageuse et responsable !

Doit-on faire un parallèle avec le fait que Monsieur le Maire ait attendu la date extrême pour officialiser une décision qu'il avait clairement annoncée par courrier du 2 décembre dernier à la DDE, soit plus de deux mois avant l'affichage?

Les Montignons se trouvent-ils face à du laxisme, de l'incompétence ou face à une volonté délibérée d'imposer un projet rejeté par la majorité de la population?

De note côté, nous avons pu, après plusieurs démarches, obtenir photocopie de l'intégralité du dossier.

Nous rappelons ce que nous écrivions dans note précédent numéro : *Si, à l'issue de l'ultime réflexion, Monsieur le Maire décidait d'accorder ce permis "dont il est seul maître", que seraient alors les sentiments de nos amis Montignons, Bourronnais et Marlottins qui si nombreux ont prouvé en signant les deux pétitions de novembre 97 et juillet 98, leur désir de préserver le cadre de vie de nos villages. Et surtout, quelle sera la position des membres du Conseil Municipal de Montigny qui, par deux fois, se sont résolument prononcés, à l'unanimité, contre ce projet ?*

"AVIS DE RECHERCHE"

QUE DEVIENNENT NOS CONSEILLERS MUNICIPAUX ?

Depuis le début de l'actuel mandat municipal les auditeurs attentifs et réguliers aux séances du Conseil municipal constatent une diminution progressive du nombre de personnes présentes autour de la table du Conseil, et même une diminution de la taille de cette dernière. Où sont passés nos conseillers? Le mandat accordé par la majorité de la population d'une commune constitue une preuve de confiance envers les élus, cela exige un minimum de sens civique : c'est pour prendre en charge la responsabilité du devenir de la commune que l'on se présente volontairement au suffrage. Où sont passés nos conseillers?

Madame Kiamtia a siégé pour la dernière fois en **mars 1996**. A-t-elle démissionné ?

Monsieur Fougère, pour raison professionnelle a quitté la commune, il a siégé une dernière fois en **juin 96**. A-t-il démissionné ?

Monsieur Habert, pour raison professionnelle a du également quitter la commune. Dernière présence en **décembre 1996**. A-t-il démissionné ?

Monsieur Wurstesein a quitté à son tour la commune pour la Normandie . Depuis Avril 98, il n'est plus propriétaire à Montigny et a déménagé. Il a assisté pour la dernière fois à la séance de **mars 98**. A-t-il démissionné ?

Monsieur Pere a assisté à **une séance par an**, (au mois de mars), en 1996 et en 1997. A-t-il démissionné ?

Madame Marco n'a plus été présente depuis **juin 1997**. A-t-elle démissionné?

PROJET D'AMENAGEMENT DES TERRAINS DES BORDS DU LOING

A l'instigation de Messieurs Duhén, maire adjoint, et Camurat, conseiller municipal, et sous la direction de Monsieur Estadiou, maire de Montigny-sur-Loing, un groupe de réflexion composé de représentants des associations de défense de l'environnement et de riverains s'est réuni afin d'envisager le devenir du terrain dit de la Baignade et de l'ancien terrain de camping de l'Escapade.

Deux séances de travail ont permis de dégager un consensus sur les orientations suivantes :

- les deux terrains doivent rester dans le patrimoine de la commune, qui en garde la maîtrise, et ne peuvent pas être cédés à une collectivité ou à un aménageur,
- l'aménagement de ces terrains doit être fait pour l'usage des habitants de Montigny, avec le souci majeur de ne pas créer de nuisances pour les riverains. Dans ce contexte, tout projet type "base de loisir" ou "halte touristique" est exclu,
- le projet de promenade botanique sur l'initiative de Monsieur Bernard Camurat apparaît comme le plus adapté, car il représente une utilisation qualitative de l'espace, tout en le destinant à l'accueil du public.

Différentes mesures de protection du site ont été envisagées, qui ont fait apparaître la nécessité de dégager un budget pour les réaliser. L'aménagement et la protection de cet ensemble engagera obligatoirement des dépenses pour notre commune.

Nous avons donc demandé en préalable à Monsieur le Maire de faire avaliser le redémarrage de ce projet par son Conseil Municipal le 29 Mars 1999, notamment sur les points suivants :

- présentation et agrément du groupe de travail,
- présentation des mesures de protection du site,
- présentation du projet et de ses orientations.

Si le Conseil Municipal, comme nous l'espérons, donne son accord sur cette réalisation, Monsieur Bernard Camurat pourra présenter dans les prochains mois un avant-projet, avec des variantes chiffrées.

Notre association, qui apporte bien entendu son soutien à la réalisation d'une promenade botanique sur les bords du Loing, est prête à apporter son concours à l'élaboration de cette étude, ainsi qu'à la réalisation de ce projet.

SUPPRESSION DE LA GENDARMERIE DE MORET

Cette menace justifiait une séance de Conseil "extraordinaire" prévue le vendredi 16 octobre 98. Le nombre de conseillers présents étant insuffisant, malgré les appels par téléphone lancés de tous côtés à la demande de Monsieur le Maire, la séance a été reportée au mercredi suivant (dans ce cas il n'est plus nécessaire d'atteindre le quorum). Cela n'était pas tragique, de toute façon, **la délibération était collée sur les panneaux d'affichages communaux depuis le samedi 10 octobre**. Les conseillers n'avaient peut-être pas envie d'entériner une décision déjà prise sans eux, cela se comprend.

LES CHEMINS DES GRANDES ET PETITES AULNES

Ces chemins sont défoncés et dangereux depuis l'été 95, lorsque, profitant de l'indifférence du maire, un marchand de bois de l'est du département est venu dérober les arbres de nombreux propriétaires. Les engins et les camions transportant les grumes volées ont totalement défoncé ces chemins ruraux du domaine communal. Des travaux sont demandés depuis l'automne 95 par les riverains. Le 31 mars 1998 débutaient les travaux de réfection d'une partie du Chemin des Grandes aulnes et des Petites aulnes. Les conditions météorologiques ne favorisaient pas l'avancement des travaux. Nul ne sait quand devait se terminer ce chantier.

Une généreuse personnes faisant construire une habitation dans une commune voisine souhaitait se débarrasser du tuf¹) enlevé pour les fondations de sa maison. Ce "cadeau" a été proposé à la Monsieur le Maire de Montigny qui a accepté. Ce sont les services municipaux montignons qui allaient, irrégulièrement, chercher le matériau et qui l'étaient à la pelle, de-ci de-là, sur les chemins, au gré des pelletées plus ou moins généreuses. Les riverains ont eu plusieurs surprises :

- chemin inaccessible sans signalisation de déviation
- impossibilité de sortir ou d'accéder chez eux (le 18 mai 98 le brigadier chef Olivier Renaud constatait les faits)
- obligation de passer dans les propriétés d'autres riverains pour se déplacer (heureusement, aucun incendie ou malaise important n'a nécessité l'intervention des pompiers, ils n'étaient pas avertis de l'impossibilité d'accéder)
- obligation d'aplanir eux-mêmes ce chantier, avec leur véhicule personnel, car aucun rouleau compresseur n'est intervenu.

Un chemin pas cher, certes, mais dans quel état ! Quand seront terminés les travaux ?

Si vous voulez voir ce chantier, ne cherchez pas de panneau nominatif des chemins, il n'y en a plus. Allez jusqu'au stade "d'en bas", chemin de la Tour, aux ordures, vous tournez à droite et vous serez sur le chemin des Grandes Aulnes, puis vous trouverez le Chemin de la Gravine et le Chemin des Petites Aulnes... mais au sortir de cette épreuve votre véhicule sera de couleur blanche, à cause de l'amalgame de boue qui sera collé sur la carrosserie, et dessous ! Surtout, n'essayez pas de faire ce périple à bicyclette, vous ne pourrez pas rouler. Par temps pluvieux, humide, les chemins sont très glissants, on croit rouler sur du verglas. N'y allez pas à pied non plus !

Il faut rendre hommage au facteur desservant cette zone car il est en danger tout le long du trajet.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE MONTIGNY ET DE SON ENVIRONNEMENT

Notre Association a tenu son Assemblée générale, à Montigny, salle Orgiazzi, le 6 Novembre 1998, à 20 H 30. Devant les membres du Conseil d'Administration et un public motivé , la Présidente remercie la commune pour le prêt de la salle, puis donne connaissance des pouvoirs transmis par les adhérents et donne la parole aux candidats souhaitant rejoindre les membres du Conseil d'administration. Monsieur T. Mesny et Madame A. Boulmier sont élus. Le Trésorier donne ensuite lecture du bilan financier, approuvé à l'unanimité. Il est rappelé que l'Association ne vit que par les cotisations des adhérents.

¹ - tuf = "roche poreuse légère formée de concrétions calcaires déposées dans les sources ou dans les lacs. Le tuf est imperméable" (extrait du dictionnaire Larousse)

La Présidente et le vice-Président font le bilan moral de l'année écoulée et quelques points principaux sont développés :

les inquiétudes de l'Association au sujet du POS et de l'approbation aveugle des conseillers qui ont voté cette étude sans s'être préoccupés des coûts ni des modalités du contrat signé avec un bureau spécialisé

la participation de membres de l'Association aux études sur le devenir des terrains du bord du Loing . La proposition émanant du maire de vendre les terrains communaux du bord du Loing soulève de vives protestations : C'est le seul accès au Loing pour les Montignons, et le seul possible pour d'éventuels secours, bien qu'actuellement impraticable.

Le point est fait sur les diverses actions en justice : le Tribunal administratif nous a donné raison en ce qui concerne la modification du POS sur les Trembleaux, il a annulé le permis accordé par le Maire à la construction d'un centre équestre supplémentaire sur les Trembleaux (les demandeurs ont fait appel). Le même Tribunal a également annulé les plans d'alignement de la rue du Trou de la Vente et de la Rue Numa Gillet. Il a condamné la transformation du chemin communal des Boulins en route viabilisée.

La construction éventuelle d'une surface commerciale et artisanale inquiète toujours la population. Il est rappelé les pétitions émanant d'habitants de Montigny. L'Association n'était pas participante, mais la plupart des adhérents ont signé. Un permis de construire est à l'instruction, un permis de clôture a été refusé, un autre accordé par défaut sur le grand côté. La première pétition a rassemblé 1 100 signatures, la seconde plus de 1 500, les habitants craignent de voir la vie du village disparaître. La position des conseillers est connue : ils sont unanimement opposés et l'ont déclaré publiquement aux précédents Conseils. Le maire semble le seul à ne pas être totalement opposé au projet. L'Association reste très attentive .

La qualité de l'eau intéresse toujours l'Association, cette qualité est en danger car les zones de protection sont diminuées ou attaquées : l'exemple local le plus visible est le stationnement des nomades à proximité de la route de Grez, au voisinage immédiat du périmètre de protection, avec le dépôt d'ordures, de papiers hygiéniques usagés, etc. qui reste après leur départ !

De nombreuses remarques concernant l'entretien de la commune sont faites par les membres du public et des actions pour améliorer le cadre de vie sont demandées. Montigny est sale, certains trottoirs sont très rarement balayés. La circulation est toujours difficile : des miroirs doubles sont suggérés pour le chemin de la Herse, priorité à droite, mais le miroir actuel est orienté dans l'autre sens et la priorité est signalée en venant de Grez.

Sont évoqués aussi les problèmes de circulation trop rapide route de Marlotte et à Sorques, ceux de stationnement difficile, ainsi que les bandes jaunes abusives

(dans les virages ou en côte, l'interdiction y étant évidente). Le fait que les habitations situées du côté impair de la rue des Hautes Bornes ne soient pas reliées à l'égoût, alors qu'il est possible de faire passer une canalisation par le Chemin communal des Bertines, est déploré.

Plusieurs adhérents signalent l'état de délabrement de leurs chemins : des riverains du Loing accèdent très difficilement chez eux, le Chemin des Brosses, défoncé depuis longtemps par des camions devient impraticable pour les piétons... Il est constaté aussi une inflation de peinture jaune le long des rues de la commune, dans des virages et des descentes où le code de la route interdit déjà le stationnement, par exemple Rue des Housseaux, est-ce utile ?

Les mauvaises odeurs et les nuisances provenant des bouches d'égout non entretenues sont signalées : celles de la rue des Hautes Bornes sont bouchées, dans la rue des Corvées, l'une d'elle contient des vieux journaux depuis l'hiver dernier...

Une commerçante de la rue du Loing informe que la route départementale 104 n'est pas de niveau, ce qui provoque des nuisances. Les travaux ont été exécutés par la DDE de Moret pour le compte du Département, et ces travaux sont malheureusement loin de la perfection...

Pour toutes ces remarques, il est conseillé de s'adresser à Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Les Conseils d'Administration de l'Association réunissent les nombreux membres dès que la nécessité s'en fait sentir. Il est regrettable qu'il soit, chaque fois, refusé le prêt d'une salle communale, comme pour les autres associations. Ceci, même lorsque l'objet du Conseil est la préparation d'une réunion organisée par la mairie.

Ce bulletin a été réalisé avec la participation de
Mesdames BARDIN, BAYONNE, BRUNET, MALISSE, VIRION,
et de Messieurs ARDILLY, DUTRONC, GARDELLI, GRENTE, OLIVE.

Vous souhaitez nous faire part de réflexions d'ordre général ou d'intérêt collectif concernant Montigny?

rejoignez nous en remplissant le bulletin d'adhésion

BULLETIN D'ADHESION ou de renouvellement pour 1999

Monsieur, Madame
adresse.....

*souhaite adhérer à l'Association de Sauvegarde de Montigny et de son environnement
souhaite renouveler son adhésion pour 1999
Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire*

date et signature:

*cotisation annuelle : 50 F. par personne, ou plus si vous souhaitez nous aider .
bulletin à déposer ou à envoyer au siège de l'Association .2, rue du Tertre, à Montigny*

imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique, merci